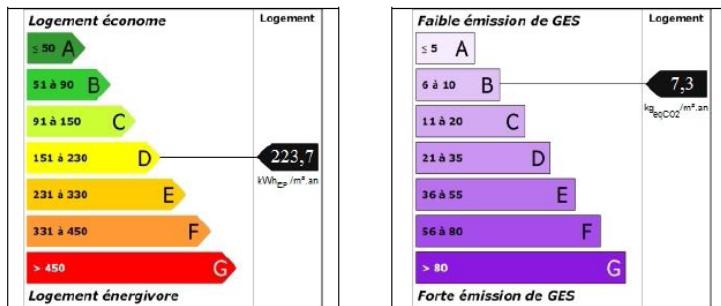


Prestations		Conclusion
	DPE	Consommation conventionnelle : 223,7 kWh ep/m².an (Classe D) Estimation des émissions : 7,3 kg eqCO2/m².an (Classe B)
	Electricité	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité (30 mA).
	ERNT	Présence d'un plan de prévention des risques naturels (Inondation) Absence de plan de prévention des risques technologiques Zone sismique définie en classe : Zone 1 selon la réglementation parasismique 2011



## Diagnostic de performance énergétique – logement (6.2)

### Descriptif du logement et de ses équipements

#### Logement Chauffage Eau chaude sanitaire

##### Murs :

Mur en moellons et remplissage d'épaisseur 55 cm donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure  
Mur en moellons et remplissage d'épaisseur 55 cm donnant sur l'extérieur

##### Système(s) :

Panneaux rayonnants  
Convecteurs électriques

##### Système(s) :

Chauffe-eau électrique installé entre 5 et 15 ans, ballon vertical

##### Toiture/Plafond(s) :

Appartement aménagé sous rampants avec isolation intérieure

##### Menuiseries :

Fenêtre(s) de toit double vitrage menuiserie bois avec lame d'air de 10 mm

Porte simple en bois avec double vitrage

##### Plancher(s) bas :

Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur un local chauffé

**Energies renouvelables** Quantité produite localement kWhEP/m².an

#### Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :

##### Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

#### Usages recensés

Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

#### Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquées par les compteurs ou les relevés.

#### Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

#### Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

#### Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergies renouvelables produites par les équipements installés à demeure et utilisées dans la maison.